



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - www.cdg35.fr - E-mail : contact@cdg35.fr

DÉLIBÉRATION N° 22-62

Conseil d'Administration du 05/07/2022

SOUSCRIPTION DE CONTRATS D'APPRENTISSAGE

RESSOURCES

• Nombre de membres en exercice :	35
• Nombre de membres présents :	18
• Nombre de pouvoirs :	7
• Nombre de suffrages exprimés :	25
• Votes POUR :	25
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, indique aux membres du Bureau que l'alternance est un système de formation fondé sur une phase pratique et une phase théorique qui permet de se former à un métier. En vertu des articles L6227-1 et suivants du code du travail, l'employeur public a la possibilité de recruter des alternants par la voie du contrat d'apprentissage (contrat de droit privé).

L'apprentissage est ouvert aux personnes âgées de 16 à 29 ans révolus. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Favorable à ce dispositif, le CDG 35 a régulièrement recours à des apprentis. Dans la lignée des orientations fixées par le CPOM 2020-2026 relatives à l'attractivité, le CDG 35 a organisé pour la première fois le 3 juin 2022 un évènement afin de recruter pour le siège quatre apprentis :

- un(e) apprenti(e) en ressources humaines
- un(e) apprenti(e) chargé(e) de projet SIRH et digitalisation RH
- un(e) apprenti(e) chargé(e) de recrutement
- un(e) apprenti(e) en administration numérique, cyber-sécurité et protection des données

Il convient de rappeler que le recours à un(e) apprenti(e) implique de nommer un maître d'apprentissage. Il aura pour mission de tutorer l'apprenti(e) afin de lui permettre d'acquérir les compétences requises à la qualification recherchée ou au diplôme/titre préparé.

Le salaire de l'apprenti(e) dépend de son âge et évolue chaque année avec l'ancienneté de son contrat et de son cycle de formation. Un salaire minimum légal est fixé par tranche d'âge.

Le Comité technique est saisi, sur les conditions d'accueil et de formation de l'apprenti accueilli par le Centre de Gestion.

Quatre demandes de prise en charge financière ont été déposées auprès du CNFPT afin de compenser une partie des coûts liés à l'apprentissage.

Service	Diplôme préparé	Durée de la formation	Coût de la formation	Rémunération de l'apprenti
Ressources/ Ressources Humaines	Master Manager des Ressources Humaines et des Relations Sociales	1 an	6 000€	Respect des barèmes minimum légaux fixés en fonction de l'âge et du cycle de formation visé
Mobilité Emploi Compétences	Licence Professionnelle Métiers de la GRH	1 an	6800 €	Respect des barèmes minimum légaux fixés en fonction de l'âge et du cycle de formation visé
Conseil et développement	Master Droit du numérique et de la propriété intellectuelle	1 an	6800 €	Respect des barèmes minimum légaux fixés en fonction de l'âge et du cycle de formation visé
Conseil et développement	Niveau Master	1 an	Recrutement en cours	Respect des barèmes minimum légaux fixés en fonction de l'âge et du cycle de formation visé

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

DÉCIDENT

- de valider la conclusion pour la rentrée scolaire 2022 des contrats d'apprentissage cité ci-dessus
 - d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document en lien avec ces apprentissages.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20220711-7-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-07-2022

Publication le : 11-07-2022



La Présidente du Centre
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,

Chantal PÉTARD-VOISIN